



AGENT DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ

FORMATION DU DAP



LYCÉE
DES ARTS
ET MÉTIERS

AGENT DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ (CLASSES-DPGS)

FORME-TOI AUJOURD'HUI, PROTÈGE DEMAIN !

La formation est offerte uniquement et en exclusivité au Lycée des Arts et Métiers.

SECTEURS D'ACTIVITÉ :

- Entreprises privées, immeubles de bureaux et administrations publiques
- Centres commerciaux, commerces et établissements recevant du public
- Hôpitaux et établissements médico-sociaux
- Sites industriels, entrepôts logistiques et chantiers de construction
- Événements culturels, sportifs et manifestations publiques
- Aéroports, gares et autres infrastructures sensibles
- Centres de télésurveillance et de vidéoprotection

FONCTIONS ET TYPES D'EMPLOI :



L'agent de sécurité et de sûreté peut intervenir aussi bien de jour que de nuit, en intérieur comme en extérieur.

Il travaille seul ou en équipe pour des entreprises de sécurité, des collectivités, des institutions publiques ou privées. Il est en lien avec le public, les salariés, les responsables de site et, si nécessaire, avec les services de secours ou les forces de l'ordre.

L'agent de sécurité et de sûreté assure la protection des personnes et des biens. Il surveille les lieux, contrôle les accès, prévient les risques, applique les consignes de sécurité et intervient en cas d'incident. Il repère les situations à risque, rassure le public et veille au respect des règles et des instructions.



CONTENU DE LA FORMATION : ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Cadre légal de la sécurité privée
- Prévention incendie
- Contrôle d'accès
- Techniques de surveillance et de contrôle
- Rondes et patrouilles
- Prévention de risques
- Gestion de conflits
- Communication professionnelle
- Premiers secours
- Self-defense
- 3 stages (4e, 5e et 6e semestre)



ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Choix entre Allemand ou Français
- Éducation à la citoyenneté et à la santé
- Éducation sportive



LA DURÉE DE LA FORMATION

La durée normale de la formation est de 3 années d'études (plein temps) comprenant 3 stages en entreprise.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

- avoir réussi la classe de 5C ou
avoir réussi la classe de 5G au niveau globalement
de base au moins ou
avoir réussi la classe de 5AD ou
avoir réussi 45 modules en classe de 5P

LA QUALIFICATION

Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP)



LYCÉE
DES ARTS
ET MÉTIERS

Site Dommeldange

20, rue Nicolas Hein
L-1721 Luxembourg

Tel.: (+352) 26 68 91 - 2007

Fax: (+352) 26 68 91 - 4006

Heures d'ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi de 07h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

www.artsetmetiers.lu, secretariat@am.lu